

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°91-2024-149

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2024

### **Sommaire**

### **CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE /**

91-2024-06-24-00015 - Décision n°2024-06-161 portant délégation de signature pour validation de demandes de remplacements de personnels paramédicaux à compter du 5 juillet 2024 au sein du pôle DRH du CH Sud Essonne (3 pages)

Page 3

# PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

91-2024-06-24-00016 - ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/082 du 24 juin 2024 portant institution et composition dune commission de recensement des votes dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 (3 pages) 91-2024-06-24-00017 - ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/083 du 24 juin 2024 portant institution et composition de vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 (5 pages)

Page 7

Page 11

### CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE

### 91-2024-06-24-00015

Décision n°2024-06-161 portant délégation de signature pour validation de demandes de remplacements de personnels paramédicaux à compter du 5 juillet 2024 au sein du pôle DRH du CH Sud Essonne



#### **DIRECTION**

#### **DECISION N° 2024-06-161**

Portant délégation de signature consentie au sein du Pôle de Gestion Ressources Humaines, Affaires Médicales et Communication, pour la validation des demandes de remplacements de personnels paramédicaux

#### Le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes,

- Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34 et D. 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) en date du 08 décembre 2022, portant prolongation des fonctions de Monsieur Christophe MISSE en tant que Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes ;
- Vu l'organigramme de Direction en vigueur au Centre Hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes ;
- Vu la décision n°2021-05-88 du 19 mai 2021, portant délégation de signature du Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes, et notamment son article 2 ;
- Vu les actes de nomination et les attributions respectives des personnels suivants :
  - Madame Delphine LEMAIRE-BRUNEL, Directrice-Adjointe, en charge des Ressources Humaines, des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de la Communication, Directrice-référente du Pôle de Gestion Ressources Humaines, Affaires Médicales et Communication;
  - Madame Sylvie TOMAS, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication;
  - Madame Mireille MALAFA-PISSARRO, Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques;
  - Madame Christine ANDREO, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe de la Directrice des Soins

#### DECIDE

#### **ARTICLE 1:**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie TOMAS, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication, délégation est donnée à :

- Madame Mireille MALAFA-PISSARRO, Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Madame Christine ANDREO, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe de la Directrice des Soins

à l'effet de signer tout document tendant à la validation des demandes de remplacements de personnels paramédicaux, à l'exclusion de tous les autres actes courants relevant de la compétence d'attribution de la Direction des Ressources Humaines.

#### **ARTICLE 2:**

Mesdames Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO ne sont pas autorisées à déléguer leur signature respective de leur propre initiative, à peine d'incompétence juridique du signataire et de nullité des actes signés.

#### **ARTICLE 3:**

Obligation est faite à Mesdames Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO de rendre compte par la voie hiérarchique des actes établis dans l'exercice de la présente délégation.

#### ARTICLE 4:

Les délégations de signature consenties intuitu personae par le Chef d'Etablissement ne peuvent s'exercer au-delà de la durée de ses propres fonctions, ni au-delà de la durée des fonctions de leurs bénéficiaires.

#### **ARTICLE 5:**

Le Chef d'Etablissement conserve à tout moment la faculté d'arbitrer, de modifier les attributions déléguées, de substituer sa signature, ou de révoquer tout ou partie des domaines de délégations susvisées.

#### **ARTICLE 6:**

La présente décision comporte un exemplaire des signatures respectives de Mesdames Sylvie TOMAS, Mireille MALAFA-PISSARRO et Christine ANDREO, pour valoir identification auprès du comptable public assignataire de l'Etablissement.

#### ARTICLE 7:

La présente décision est applicable à compter du 05 juillet 2024. Elle est assortie des mesures de publicité suivantes :

- notifiée aux intéressées ;
- publiée par voie d'affichage interne et sur l'intranet du CHSE;
- communiquée aux services compétents pour insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture, ainsi qu'à l'attention du Trésorier;
- communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes.

#### **ARTICLE 8:**

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- par recours gracieux exercé auprès de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes;
- par recours contentieux exercé auprès du Tribunal Administratif de Versailles.



Le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes

**Christophe MISSE** 

L'Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication,

**Sylvie TOMAS** 

Signature et paraphes



La Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,

Mireille MALAFA-PISSARRO

Signature et paraphes



La cadre supérieure de santé, adjointe de la Directrice des Soins,

Christine ANDREO

Signature et paraphes



Page 3 sur 3



### PREFECTURE DE L'ESSONNE

## 91-2024-06-24-00016

ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/082 du 24 juin 2024 portant institution et composition d'une commission de recensement des votes dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024





#### ARRÊTÉ n°2024-PREF-DRCL/082 du 24 juin 2024

portant institution et composition d'une commission de recensement des votes dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

#### La préfète de l'Essonne,

**VU** le code électoral et notamment ses articles R.107 à R.109 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

**VU** le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

**VU** le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 24 juin 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

**VU** l'ordonnance n° 240/2024 du 14 juin 2024 du premier président de la Cour d'appel de Paris ;

VU le courrier du 13 juin 2024 de désignation du Conseil départemental de l'Essonne ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

#### ARRÊTE

#### Article 1er: Institution de la commission de recensement des votes

Il est institué, pour les dix circonscriptions du département de l'Essonne, dans le cadre de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024, une commission de recensement des votes.

Le siège de cette commission est fixé à la préfecture de l'Essonne, boulevard de France à Évry-Courcouronnes.

### Article 2 : Composition de la commission de recensement des votes pour le 1er tour

La commission de recensement des votes est composée comme suit pour le premier tour de scrutin du dimanche 30 juin 2024 :

#### Président :

- M. Francis BOBILLE, président du tribunal judiciaire d'Évry

#### Présidente suppléante :

- Mme Laetitia MUYLAERT, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry

#### Membres titulaires:

- Mme Sylvie GIBERT, conseillère départementale Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Laurence BOISARD, directrice des relations avec les collectivités locales préfecture de l'Essonne

#### Membres suppléants :

- Mme Dany BOYER, vice-présidente Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Alexandra RODRIGUES, chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées préfecture de l'Essonne

#### Article 3: Composition de la commission de recensement des votes pour le 2<sup>nd</sup> tour

La commission de recensement des votes est composée comme suit pour le second tour de scrutin du dimanche 7 juillet 2024 :

#### Présidente :

- Mme Morgane LE DELEY, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry

#### Président suppléant :

- M. Francis BOBILLE, président du tribunal judiciaire d'Évry

#### Membres titulaires:

- Mme Sylvie GIBERT, conseillère départementale Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Laurence BOISARD, directrice des relations avec les collectivités locales Préfecture de l'Essonne

#### Membres suppléants :

- Mme Martine CINOSI-GIRARD, conseillère départementales Conseil départemental de l'Essonne
- Mme Alexandra RODRIGUES, chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées préfecture de l'Essonne

#### Article 4 : Réunion de la commission

La commission se réunira à la préfecture de l'Essonne en salles A et B, dans le bâtiment du restaurant inter-administratif de la cité administrative d'Évry-Courcouronnes, les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 à partir de 23h00.

Elle effectuera le recensement des votes au fur et à mesure de l'arrivée des procès-verbaux transmis par l'ensemble des communes du département, tranchera les questions que peuvent poser, en dehors de toute réclamation, la comptabilisation des bulletins de vote et procédera aux rectifications nécessaires sur le procès-verbal, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du juge de l'élection.

La commission est à cet effet habilitée à corriger les incohérences matérielles qu'elle identifie sur les procès-verbaux qui lui sont transmis, mais également à se prononcer sur la validité des bulletins de vote qui y sont joints et sur la manière dont ils ont été décomptés sur les procès-verbaux en question.

Elle constatera, à l'issue de ces opérations, les résultats du recensement des votes par un procès-verbal en double exemplaire pour chaque circonscription, signé de tous les membres de la commission et proclamera publiquement les résultats.

#### Article 5: Représentants des candidats

Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux travaux de la commission et demander, éventuellement, l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Les représentants sont invités à se manifester préalablement à la préfecture de l'Essonne par courrier électronique à l'adresse <u>pref-elections@essonne.gouv.fr</u>.

#### Article 6 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général et le président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Olivier DELCAYROU

### PREFECTURE DE L'ESSONNE

### 91-2024-06-24-00017

ARRÊTÉ n°2024 PREF DRCL/083 du 24 juin 2024 portant institution et composition de vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024



#### ARRÊTÉ n°2024-PREF-DRCL/083 du 24 juin 2024

portant institution et composition de vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans le département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

La préfète de l'Essonne,

VU le code électoral et notamment les articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

**VU** le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

**VU** le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 24 juin 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

**VU** l'ordonnance n° 254/2024 du 21 juin 2024 du premier président de la Cour d'appel de Paris ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

#### **ARRÊTE**

Article 1er: Institution et rôle des commissions de contrôle des opérations de vote II est institué vingt-deux commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département de l'Essonne pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

<u>Article 2 : Composition des commissions pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin</u>
Les commissions sont composées comme suit pour le premier tour de scrutin du dimanche 30 juin 2024 :

| Commune                   | Magistrat,<br>président de la commission                         | Auxiliaire de justice,<br>membre de la commission     | Fonctionnaire désigné<br>par la préfète,<br>secrétaire de la<br>commission |
|---------------------------|--|---|--|
| ATHIS-MONS                | M. Nicolas REVEL,  | Me Hélène DABERNAT,                                   | Mme Ingrid   |
|                           | vice-président   | commissaire de justice                                | TIASSE WERLER  |
| BRETIGNY-SUR-ORGE         | Mme Julie HORTIN,<br>juge  | Me Maeva CUPIDIN,<br>commissaire                      | Mme Marie-<br>Christine SOUBRAT-<br>CLERICE                                |
| BRUNOY                    | Mme Rosalie PERRET,  | Me Yvan MARTIN ,                                      | Mme Estelle  |
|                           | juge   | avocat  | SILLAIRE   |
| CORBEIL-ESSONNES          | Mme Stéphanie<br>LE BOUFFOS,<br>1 <sup>ère</sup> vice-présidente | Me Jean-Loup BASTIDE,<br>commissaire de justice       | Mme Nadia<br>BATLLE  |
| DRAVEIL                   | Mme Roselyne GAUTIER,  | Me Stéphanie  | Mme Nathalie   |
|                           | 1 <sup>ère</sup> vice-présidente                                 | RACLET-JOSSE, avocate                                 | BERT   |
| ETAMPES                   | Mme Laetitia MUYLAERT,   | Me Amandine ROUE,                                     | Mme Véronique  |
|                           | vice-présidente  | avocate   | BOSCH  |
| EVRY-                     | Mme Hélène LEGUE,  | Me James SUEUR,                                       | M. Thierry   |
| COURCOURONNES             | juge   | commissaire de justice                                | COSTES   |
| GIF-SUR-YVETTE            | Mme Aurore   | Me Franck PAPIN,                                      | Mme Véronique  |
|                           | SANTISTEVE, juge   | commissaire de justice                                | REMOND   |
| GRIGNY                    | M. Etienne LAURET,   | Me Virginie SEVIN,                                    | Mme Isabelle   |
|                           | juge   | avocate   | KRUEGER  |
| LES ULIS                  | Mme Laure BOUCHARD, juge   | Me Martin PEYRICHOU,<br>avocat                        | Mme Françoise<br>RENAULT   |
| LONGJUMEAU                | Mme Asmahan<br>BENGUELLA,<br>juge                                | Me Anne<br>PILLIAS-PERRON,<br>avocate                 | Mme Sophie<br>PIGNEROL   |
| MASSY                     | Mme Mahalia<br>GALIE-BLANZE, juge                                | Me Guilhaume<br>BROUILLARD,<br>commissaire de justice | M. Axel<br>PLATEAU   |
| MONTGERON                 | Mme Amélie PEREZ,  | M. Ibrahima BOYE,                                     | Mme Sylvie   |
|                           | juge   | bâtonnier   | DANEL  |
| MORSANG-SUR-ORGE          | Mme Anne-Marie   | Me Guy DUPAIGNE,                                      | Mme Gwenaëlle  |
|                           | MARNET, juge   | avocat  | HAUTIERE   |
| PALAISEAU                 | Mme Ekrame KBIDA,<br>juge  | Me Clément BERTHELOT, commissaire de justice          | Mme Nassira<br>LADJELATE   |
| RIS-ORANGIS               | Mme Caroline DAVROUX,  | Me Najwa  | M. Nourdine  |
|                           | 1 <sup>ère</sup> vice-présidente                                 | SOUBRA-SEMET, avocate                                 | FELLAH   |
| SAINT-MICHEL-SUR-<br>ORGE | Mme Mélanie COSSU,<br>vice-présidente                            | Me Catherine<br>DE KOUCHKOVSKY,<br>avocate            | Mme Nathalie<br>ROUSSELET  |

| SAINTE-GENEVIEVE- | Mme Cécile BOICHOT,   | Me Corinne                              | Mme Odile                     |
|-------------------|---|---|-------------------------------|
| DES-BOIS          | vice-présidente   | NJINE-TESSIER, avocate                  | VERHAEGHE                     |
| SAVIGNY-SUR-ORGE  | Mme Laurence CONTIOS,   | Me Valérie HADDAD,                      | M. Ugo                        |
|                   | vice-présidente   | avocate                                 | THOMAS                        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE | Mme Cécile<br>LOUIS-LOYANT,<br>1 <sup>ère</sup> vice-présidente | Me Célia DANIELLAN,<br>avocate          | Mme Marie-Odette<br>RODRIGUES |
| VIRY-CHATILLON    | M. Laurent BEN KEMOUN,  | Me Kathrin ULLMANN,                     | Mme Stéphanie                 |
|                   | 1 <sup>er</sup> vice-président                                  | avocate                                 | TARDY                         |
| YERRES            | Mme Ghislaine<br>GUILLOT-MORIZU,<br>juge                        | Me Aurélie<br>BAYET-BLAISEL,<br>avocate | M. Alexandre<br>GOUYON PERRIN |

#### Liste des suppléants par ordre d'activation :

#### Magistrats:

- M. Gilles BESNARD, juge
- Mme Marie BERTHIER, juge
- M. Cyril DURCY, juge
- Mme Sandrine LABROT, vice-présidente
- Mme Samira REKIK, juge

#### Fonctionnaire:

- M. Colin CHENET

<u>Article 3 : Composition des commissions pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin</u> Les commissions sont composées comme suit pour le second tour de scrutin du dimanche 7 juillet 2024 :

| Commune                | Magistrat,<br>président de la commission     | Auxiliaire de justice,<br>membre de la<br>commission | Fonctionnaire désigné par<br>la préfète, secrétaire de la<br>commission |
|------------------------|--|--|---|
| ATHIS-MONS             | Mme Aurélie FRAISSE, juge                    | Me Anne-Sophie<br>GRUEL, commissaire<br>de justice   | Mme Ingrid<br>TIASSE WERLER   |
| BRETIGNY-SUR-ORGE      | M. Nuno Miguel<br>DE FRIAS GOMES , juge      | Me Catherine<br>DE KOUCHKOVSKY,<br>avocate           | M. Thomas<br>PERRONO  |
| BRUNOY                 | Mme Célia LEVIEZ,<br>juge                    | Me Yvan MARTIN,<br>avocat                            | Mme Estelle<br>SILLAIRE   |
| CORBEIL-ESSONNES       | Mme Elisa VALDOR,<br>juge                    | Me Stéphane<br>NERRANT, avocat                       | Mme Nadia<br>BATLLE   |
| DRAVEIL                | M. Gilles MAQUAIR,<br>vice-président         | Me Léa BOST,<br>avocate                              | Mme Nathalie<br>BERT  |
| ETAMPES                | Mme Laetitia MUYLAERT,<br>vice-présidente    | Me France-Lyne<br>GALY, commissaire<br>de justice    | Mme Véronique<br>BOSCH  |
| EVRY-<br>COURCOURONNES | Mme Yassila<br>OULD-AKLOUCHE, juge           | Me Timothé<br>CASTELLA, avocat                       | M. Thierry<br>COSTES  |
| GIF-SUR-YVETTE         | Mme Emmanuelle<br>DUPONT,<br>vice-présidente | Me Martin<br>PEYRICHOU,<br>avocat                    | Mme Véronique<br>REMOND   |

| GRIGNY                        | M. Henry MAPEL,<br>vice-président                        | Me Ousmane CISSE,<br>avocat                             | Mme Isabelle KRUEGER          |
|-------------------------------|--|---|-------------------------------|
| LES ULIS                      | Mme Bérénice<br>DE CHAUVERON, juge                       | Me Dounya DLIMI,<br>avocate                             | Mme Françoise<br>RENAULT      |
| LONGJUMEAU                    | Mme Corinne<br>GAY-DENOIX,<br>vice-présidente            | Me Anne<br>PILLIAS-PERRON,<br>avocate                   | Mme Sophie<br>PIGNEROL        |
| MASSY                         | Mme Anne-Simone<br>CHRISTAU, juge                        | Me Julie SOLASSOL,<br>avocate                           | Mme Nathalie<br>BETAUCOURT    |
| MONTGERON                     | Mme Adélaïde KADIYOGO,<br>juge                           | M. Ibrahima BOYE,<br>batonnier                          | Mme Sylvie<br>DANEL           |
| MORSANG-SUR-ORGE              | Mme Sylvie STANKOFF,<br>1 <sup>ère</sup> vice-présidente | Me Diana<br>CHICHEPORTICHE,<br>avocate                  | Mme Gwenaëlle<br>HAUTIERE     |
| PALAISEAU                     | Mme Elodie LANOE,<br>juge                                | Me Fabrice<br>LE DISCORDE,<br>commissaire de<br>justice | Mme Nassira<br>LADJELATE      |
| RIS-ORANGIS                   | Mme Lucile GERNOT,<br>juge                               | Me Najwa<br>SOUBRA-SEMET,<br>avocate                    | M. Nourdine<br>FELLAH         |
| SAINT-MICHEL-SUR-<br>ORGE     | Mme Ornella VEYRIER,<br>juge                             | Me Agathe NERET, avocate                                | Mme Nathalie<br>ROUSSELET     |
| SAINTE-GENEVIEVE-<br>DES-BOIS | Mme Anna PASCOAL,<br>vice-présidente                     | Me Bernard DELATRE                                      | Mme Odile<br>VERHAEGHE        |
| SAVIGNY-SUR-ORGE              | M. Jérémie PIETE,<br>juge                                | Me Gilles NICOLAS,<br>commissaire de<br>justice         | M. Ugo<br>THOMAS              |
| VIGNEUX-SUR-SEINE             | Mme Louise BLUWOL,<br>juge                               | Me Alexandre<br>VITIELLO,<br>commissaire de<br>justice  | Mme Marie-Odette<br>RODRIGUES |
| VIRY-CHATILLON                | Mme Elise KERZHERO,<br>juge                              | Me Thierry<br>MAGBONDO, avocat                          | Mme Stéphanie<br>TARDY        |
| YERRES                        | M. Pierre GARDIER,<br>vice-président                     | Me Manon<br>LONGUEVILLE,<br>commissaire de<br>justice   | M. Alexandre<br>GOUYON PERRIN |

#### Liste des suppléants par ordre d'activation :

#### Magistrats:

- Mme Caroline KIENER, vice-présidente
- M. Guillaume LESPIAUCQ, juge
- Mme Roselyne GAUTIER, 1ère vice-présidente
- Mme Mahalia GALIE-BLANZE, juge
- Mme Ekrame KBIDA, juge

#### Fonctionnaires:

- Pour les 30 juin et 7 juillet 2024 :M. Colin CHENET
- Pour le 30 juin 2024 uniquement : Mme Nadine DECHIRAT
- Pour le 7 juillet 2024 uniquement : Mme Laura JOSEPH-AUGUSTIN

#### Article 4 : Siège de la commission

Le siège des 22 commissions est fixé à la préfecture de l'Essonne, boulevard de France, 91010 EVRY-COURCOURONNES.

Chaque commission est compétente sur le ressort de la commune concernée.

#### Article 5: Installation de la commission

Les 22 commissions seront installées au plus tard le mercredi 26 juin 2024.

#### Article 6 : Rôle des commissions

Chaque commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, ainsi que de garantir aux électeurs et aux candidats ou listes en présence le libre exercice de leurs droits.

Son président, ses membres et ses délégués procèdent à tous contrôles et vérifications utiles. Ils ont accès à tout moment aux bureaux de vote et peuvent exiger l'inscription de toutes observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats du scrutin, soit après.

Les maires et les présidents de bureau de vote sont tenus de fournir tous les renseignements et de communiquer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette mission.

A l'issue du scrutin, la commission dresse, s'il y à lieu, un rapport qui est adressé à la préfète et joint au procès-verbal des opérations de vote.

#### Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres et maires intéressés.

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Olivier DELCAYROU